

COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 6 août 2021

COVID-19

Port obligatoire du masque et interdiction de consommer de l'alcool sur la voie et les espaces publics

Dans le contexte actuel de progression du variant delta et de hausse du taux d'incidence, la situation sanitaire en Moselle nécessite de maintenir une vigilance constante afin de pouvoir être contenue durablement. Il est donc indispensable de continuer à appliquer les gestes barrières et à adopter un comportement visant à éviter la propagation du virus.

Ainsi, la consommation d'alcool sur la voie publique et les espaces publics, y compris dans les parcs et jardins publics, dans les communes de plus de 10 000 habitants, et à Longeville-lès-Metz reste interdite en Moselle, à l'exception des terrasses, cafés, bars et restaurants.

Le port du masque, quant à lui, reste obligatoire en Moselle pour les personnes de plus de 11 ans sur les marchés ouverts (brocantes, ventes au déballage, etc.), dans les fêtes foraines, lors des manifestations et à l'occasion de tout autre rassemblement de personnes ne permettant pas le respect de la distanciation physique. Le port du masque sera ainsi obligatoire sur les abords du stade Saint-Symphorien lors des matchs de football.

Il demeure également obligatoire dans les transports collectifs et dans les établissements recevant du public (services publics, bureaux, commerces, établissements culturels et sportifs, à l'occasion des déplacements à l'intérieur des bars et restaurants, etc.).

Le préfet de la Moselle appelle au civisme et à la responsabilité de chacun afin que les mesures barrières soient respectées.

La reprise des activités ne doit pas exclure une application stricte des mesures sanitaires et des gestes barrières.

Continuons à appliquer ces mesures, en maintenant les gestes barrières et en allant tous se faire tester et vacciner !

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Noëilly Ballabio : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle